



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Direction générale
de la recherche
et l'innovation

Direction générale de
l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle

Service de la coordination
des stratégies de
l'enseignement supérieur
et de la recherche

Sous-direction des
Systèmes d'information
et études statistiques

Département des
Études statistiques
de la recherche

Affaire suivie par
Constance Boulard

Téléphone
01 55 55 76 50

Fax
01 55 55 70 29

Mél.
recherche.publique
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

**ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES MOYENS CONSACRÉS
À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE EN 2020**

Questionnaire Établissements d'enseignement supérieur agricole

Cette enquête a pour objectif d'évaluer la part des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le potentiel national des moyens humains et financiers consacrés à la recherche et au développement expérimental (R&D).

Menée chaque année dans le cadre d'une investigation européenne, elle permet de recueillir des points de repère et de comparaison importants pour l'orientation de l'action publique.

Ce questionnaire s'adresse à votre établissement. Il peut concerner plusieurs responsables de la direction générale ou du service R&D.

Réponse attendue avant le 17 décembre 2021

Pour répondre à l'enquête :

→ le questionnaire (qagri20.xls) est à télécharger à l'adresse :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/public/formul/default.htm>

→ le questionnaire est à renvoyer à : recherche.publique@recherche.gouv.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Constance Boulard - 01.55.55.76.50 - recherche.publique@recherche.gouv.fr

Ce fichier *Excel* est à compléter directement puis à retourner en pièce jointe. Si nécessaire, il peut être imprimé et renvoyé par voie postale.

Le questionnaire doit être rempli **en MILLIERS d'EUROS** : saisir un nombre entier arrondi au millier d'euros le plus proche.

Les cellules TOTAL se calculent automatiquement. Il est donc demandé de ne pas modifier les tableaux.